

CONTRIBUTION CPCA PICARDIE

Refonte du dispositif des Emplois Solidaires

Dans le cadre des échanges entre la CPCA et le Conseil régional de Picardie, « l'abrogation pour refonte » du dispositif des emplois solidaires suite aux élections régionales de 2010 n'a pas manqué d'inquiéter les associatifs Picardie.

Pour défendre ce dispositif jugé unanimement tout à fait exemplaire, nous avons opéré un lobbying important afin d'obtenir un espace d'échange permettant aux associations représentées par la CPCA de porter un avis sur cette refondation.

Un travail collectif a permis de valoriser 21 « postures » proposant au Conseil régional des pistes visant à une refondation « positive ».

Ce travail a été proposé au Conseil régional le 8 novembre 2010.

En voici le contenu...

REFONTE DES EMPLOIS SOLIDAIRES

Éléments de réflexion au 8 novembre 2010

PREAMBULE

Les éléments de la contribution de la CPCA sont présentés sous forme de « postures » (numérotées afin d'être plus facilement suivies) qui reprennent les réflexions des coordinations membres. Pour autant, pour certains secteurs d'activité, des démarches d'analyse sont actuellement en cours (auprès des associations de leurs réseaux) et peuvent faire l'objet de prises de positions complémentaires de celles présentées ci-après. La démarche visant à mobiliser directement les associations locales sera mise en œuvre ultérieurement dans le cadre du protocole de concertation sous forme de réunions départementales des Groupes Associatifs de Pays (GAP).

Nous avons, dans la mesure du possible, adopté une posture de sagesse visant à faire des propositions prenant en compte un ensemble le plus large possible de paramètres. Nous savons que le Conseil régional qui voit ses marges financières se réduire est confronté à un exercice économique difficile. Pour autant, les réflexions « macro » ne doivent pas cacher les situations extrêmement délicates que traversent, aujourd'hui, nombre d'associations picardes qui voient (ou craignent) un désengagement important du financement des postes Emplois Solidaires (ES) qui les concernent.

Nous savons que les modifications liées à la refondation des ES entraînent un changement de cap important. Il faut avoir conscience que nombre d'associations qui ont participé au succès de ce dispositif lors de son développement vivent difficilement ce qu'ils considèrent être un revirement.

Pour autant, nous prenons toute la mesure du maintien de ce dispositif là où nombre de régions abandonnent malheureusement et sans concertation leurs propres dispositifs d'emplois tremplins.

SUR LES PRINCIPES...

Posture 1

Il convient de **maintenir ce qui fait la force du dispositif** : un engagement sur 3 ans avec un système d'avance de trésorerie ; des postes en CDI – 30h hebdomadaires minimum ; l'absence de critères de recrutements des publics sur les postes.

Posture 2

Conserver à ce dispositif une capacité d'action « macro » (en terme de nombre d'emploi) en affichant un objectif numérique qui reste significatif au regard de la taille de la région.

Posture 3

Afin d'avoir un regard stratégique sur le dispositif et de se laisser des temps d'analyse globale, nous proposons que soit renforcé le lien avec les représentants des utilisateurs finaux (les associations) **en créant un Comité de Pilotage (CoPil)** qui se réunira 1 à 2 fois par ans afin de discuter des grandes orientations et de la mise en place opérationnelle du dispositif. Ce CoPil doit coexister avec le comité d'attribution ou d'avis comme il existe aujourd'hui ; il ne le remplace pas.

Posture 4

Devant la pluralité des situations des associations disposant d'ES, **bannir toute approche systématique** du genre « *baisse de financements à la 2nd convention* », « *financement de 2 conventions seulement* » ou « *financement dégressif obligatoire à la seconde convention* ».

Posture 5

S'il est question d'une diminution de l'enveloppe budgétaire générale consacrée à cette mesure, **privilégier des choix d'orientation assumés au détriment d'un maintien accompagné d'un rabotage systématique des aides octroyées** (privilégier des critères, des choix thématiques voir des choix territoriaux).

Posture 6

Annoncer clairement la refondation du dispositif ES à compter de 2011 et créer suffisamment de césure pour que chacun fasse la différence entre anciens et nouveaux dispositif ES.
Parallèlement à cela, accompagner, **adresser une lettre à toutes les associations émargeant à l'ancien ES pour les prévenir de l'évolution du dispositif** et les informer des démarches à suivre pour anticiper la fin de leur convention (vers un éventuel re conventionnement dans le cadre du nouveau dispositif ES refondé pour peu que l'activité financée réponde aux nouveaux critères).

Posture 7

Communiquer plus fortement sur les critères et les orientations du CR concernant les ES : Les annoncer, les respecter, les faire évoluer... dans une logique de communication systématique et de transparence complète vis-à-vis des bénéficiaires.

Posture 8

Pour toutes les associations actuellement financées en ES qui ne répondront pas aux critères des nouveaux ES, proposer systématiquement un dispositif d'accompagnement de sortie de financement ES. Ce dispositif (à formaliser) permettant :

- De leur offrir, si elles le demandent, un accompagnement systématique sur le modèle DLA en appui sur les compétences des têtes de réseaux (lorsqu'elles sont opérantes) ou sur les dispositifs déjà existants (DLA, CRIB, PAVA, Picardie active...)
- D'avoir la possibilité d'accompagner la fin des financements par une convention dégressive spécifique sur le modèle de l'épargne consolidée (comme elle était mise en œuvre pour la fin des Emplois jeunes)

Pour cela, il **semble urgent qu'un grand chantier autour de l'accompagnement des associations soit mis en œuvre** avec l'appui important du CR.

Ce dossier ne limitera pas son action aux associations sortant du dispositif ES, mais sera important pour toute association, et en particulier pour celles nouvellement employeur.

Posture 9

Nous l'avons constaté, il est souvent nécessaire d'aider les associations disposant d'ES dans la fixation d'objectifs opérationnels sur des sujets aussi vastes que l'économie, les relations humaines, l'administration, le développement d'activité, etc.

Pour cela, nous proposons que **soient signés des « contrats de progrès » entre l'association et le CR** afin de disposer d'un tableau de bord simple et opérationnel pour l'association sur les sujets précités, mais aussi sur d'autres comme la parité ou l'accès des jeunes aux responsabilités associatives.

TECHNIQUEMENT...

Posture 10

Il est important que le nouveau dispositif ES se donne un éventail large mais maîtrisé des possibilités de financement afin de s'adapter aux spécificités des situations rencontrées. **Il faut permettre que la conscience collective identifie un dispositif qui s'adapte aux réalités associatives plutôt qu'un financement à la tête du client.** Pour cela, et malgré la complexité des situations rencontrées, **il est important que les critères et les futurs formats des emplois solidaires soient simples et peu nombreux.**

Posture 11

Nous proposons que soient mis en place 3 niveaux de contribution financière afin d'arriver à un équilibre de 10 000 € de financement par poste et par ans. Nous imaginons par exemple 7 000 / 10 000 et 13 000 € ou 6 000 / 10 000 et 14 000 €. L'attribution d'autant de postes à 7 000 qu'à 13 000 permettra, dans cet exemple, d'être dans une réelle moyenne de 10 K€ par poste et par ans.

Posture 12

Des aides dégressives aux côtés d'aide non dégressives. Il serait en effet intéressant qu'en fonction de la nature du projet et la nature de l'association, les financements ES puissent être soit dégressifs sur les 3 années de convention jusqu'à une fin de financement programmée, soit assurés de manière pérenne par convention renouvelable suite à une évaluation.

En créant, par exemple, des ES « starter » (le modèle dégressif) et en donnant clairement la possibilité aux associations de solliciter ce type d'ES, vous disposeriez d'un puissant outil d'amorçage.

Pour autant, nombre de « services » ne peuvent clairement pas être financés par le « marché » et nécessitent, s'ils doivent être pérennisés ans le cadre d'une utilité sociale avérée, de trouver des financements pérennes. Dans ce cas, les modalités techniques de l'ancien ES sont tout à fait adaptés (conventions non dégressives sur 3 ans renouvelable éventuellement après évaluation)

Posture 13

Développer une « bourse des savoirs faire » mis en place grâce au dispositif ES afin d'identifier les « bonnes pratiques » et d'organiser leurs diffusions aussi bien dans les pratiques des autres ES que dans des logiques de développement local.

Posture 14

Afin d'encourager les bonnes pratiques (voir posture ci-dessus par exemple), **imaginer un système de « bonification » pour la mise en place d'ES dans des cadres vertueux** (groupements d'employeur ou mutualisation de services entre associations par exemple)

Posture 15

Instaurer des « journées d'informations obligatoires » pour les bénévoles (en direction par exemple des associations primo-employeurs grâce aux ES).

Proposer ce même type de journées pour les salariés employés grâce aux ES.

Les sujets abordés pourraient être les ressources existantes et les réseaux ; leurs nouvelles obligations ; la place de l'économie pour une association employeur ; la recherche de financement ; les incidences de l'arrivée de professionnels dans des associations uniquement composées de bénévoles ; ce qui différencie le fait d'être salarié d'une association plutôt que dans une entreprise traditionnelle...

Posture 16

Etre clair sur les conditions de renouvellement de l'aide ES en fin de contrat trisannuel.

APPROCHE SECTORIELLE

Posture 17

La question du modèle économique des activités développées par les structures porteuses d'ES est centrale. La CPCA Nationale, en lien avec les têtes de réseau nationales a commencé un travail d'analyse de ces modèles économiques, secteur par secteur. La CPCA Picardie, notamment au travers de sa mission de C2RA, souhaite qualifier ce travail par une approche régionale, travaillée avec les têtes de réseau picardes. L'objectif est d'aboutir à des plans d'accompagnement sectoriels adaptés.

Concernant les ES, il semblerait pertinent de faire un état des lieux, secteur par secteur, avec les têtes de réseau concernées afin de voir :

- Quels sont les emplois les plus menacés/ les structures les plus économiquement fragiles ;
- Quelles solutions pourraient être trouvées (mutualisations possibles?) ;
- Comment accompagner les changements (délégation possible de ce travail d'accompagnement aux réseaux ou au DLA selon les cas).

Le C2RA pourrait venir en appui méthodologique sur ce travail difficile à décliner sur l'ensemble des secteurs (trop lourd). Pour autant, un choix pourrait être fait par le CR sur quelques secteurs jugés prioritaires.

Posture 18

Dans certains secteurs d'activité associative, le CR a clairement annoncé sa volonté de ne plus s'engager (c'est le cas en particulier de l'IAE ou du tourisme). Pour autant, nous insistons sur le fait **que le domaine principal d'activité d'une association ne doit pas être considéré comme excluant de fait** : ces associations pouvant tout à fait développer des activités annexes clairement éligibles aux ES.

De plus, nous proposons **que les secteurs impactés par ces « retraits » puissent faire l'objet (en cas de demande expresse de leur part) d'une analyse prioritaire** comme définit dans la « posture » précédente (sur le tourisme par exemple).

Posture 19

Nombre d'associations agissent dans des secteurs d'activités non-couverts par des fédérations et des coordinations régionales. **Dans ce cadre, et si les problématiques identifiées le justifient, il est important que le CR « conseille » à ces structures de travailler en réseaux pour tenter de répondre collectivement à ces problématiques**. Le cas échéant, la CPCA ou ses réseaux membres peuvent tout à fait aider à l'émergence ou à la constitution de ces réseaux.

Posture 20

Il est important de noter que nombre d'associations ne sont pas membres des réseaux constitués. Pourtant, elles contribuent tout autant à tisser du lien social, participent à l'innovation sociale et sont actrices du développement local. Elles seront impactées comme toutes les associations par les choix politiques de la

Région sur les ES. La CPCA Picardie a toujours été attentive à l'ensemble des associations, en réseau ou non. La raison d'être des GAP est justement de rejoindre l'ensemble de ces associations. Pour autant, nous connaissons la limite actuelle de ces GAP qui restent très largement en construction.

Néanmoins, **nous proposons que des référents GAP volontaires puissent être invités à participer au CoPil du dispositif et que des échanges réguliers soient organisés entre les GAP et le CR sur le sujet** spécifique des ES.

CONCLUSION

Posture 21

En terme d'action « macro » comme nous l'avons précisés plus haut, il nous semble nécessaire que soit affiché le maintien d'un objectif numérique significatif au regard de la taille de la région : 1 300 postes ES à une moyenne de 10 K€ par poste pour une enveloppe globale consacrée de 13 millions d'Euros par ans nous semble correspondre à une bonne hauteur d'aboutissement de négociation.